



[ARTICLE DE LA VOIX DE L' AMÉRIQUE AFRIQUE ICI](#)

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 35/7233/2017

AILRC-FR

5 octobre 2017

Madagascar : Un défenseur des droits environnementaux emprisonné pour avoir remis en cause une compagnie aurifère chinoise, doit être libéré immédiatement et sans condition

Le défenseur malgache des droits humains Raleva, membre des organisations de défense des droits humains Justice et Paix et OIDESCM, une antenne de l'ONG nationale CRAAD-OI, a été emprisonné sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, au motif qu'il a utilisé un faux titre pour demander à consulter les permis miniers et environnementaux d'une compagnie aurifère chinoise. Il est actuellement incarcéré dans la maison centrale de Mananjary, dans l'est de Madagascar.

Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, car il est détenu uniquement en raison de ses activités, pourtant pacifiques, de défense des droits humains. L'organisation demande sa libération immédiate et inconditionnelle.

Raleva a été arrêté par la police le 27 septembre 2017 dans le village de Vohilava, après une réunion publique organisée par des représentants de la compagnie, et en présence du chef de district. Le but de cette réunion était d'informer la population que la société minière avait reçu les autorisations nécessaires pour reprendre ses activités, qui avaient été suspendues.

Pendant la réunion, Raleva a demandé que les permis miniers et environnementaux soient présentés. Selon son avocat, des représentants de la société l'ont alors menacé, et il a ensuite été arrêté pour usurpation d'identité – il lui est reproché d'avoir utilisé le titre de « chef de district ».

D'après son avocat, Raleva a été emmené dans un domicile privé où il a été gardé pendant une nuit, avant d'être transféré au poste de police de Mananjary, où il a passé cinq nuits. Il a finalement été envoyé en prison le 3 octobre, où il est actuellement maintenu en détention provisoire, sans qu'une date d'audience ait été fixée.

Complément d'information

Depuis 2016, des tensions croissantes ont été enregistrées au sein de la population locale en raison des activités minières d'une compagnie chinoise menées dans les villages de Vohalava et d'Ambaladara, dans le district de Mananjary. Des habitants se sont plaints que la société ne disposait pas des permis exigés par la loi pour extraire de l'or, et ont protesté contre la dégradation de l'environnement, due selon eux aux activités minières. Les personnes qui vivent aux environs de la mine se sont plaintes de la pollution de la rivière Itsaka, indispensable à l'approvisionnement en eau et en nourriture des neuf villages voisins.

Le 27 août 2016, à la suite de plusieurs manifestations, le ministère malgache des Mines et du Pétrole a informé la société minière que toutes ses activités étaient suspendues jusqu'à ce qu'elle puisse fournir les documents exigés par le Code minier de Madagascar, y compris le permis minier et environnemental. Le même jour, les autorités régionales ont apposé des scellés sur les machines de la compagnie. Le 7 juin 2017, le ministère des Mines et du Pétrole a autorisé la levée des scellés sur le matériel minier, à la condition que celui-ci ne soit pas utilisé tant que les approbations et les permis nécessaires n'auraient pas été délivrés.

Amnesty International est profondément préoccupée par l'utilisation abusive qui est faite de la justice pénale en vue de cibler et de harceler les défenseurs des droits humains et de museler les personnes qui dénoncent les projets de prospection et d'exploitation des ressources naturelles dans l'ensemble du pays. L'organisation a également recueilli des informations faisant état d'un recours excessif à la détention provisoire, notamment à l'encontre de défenseurs des droits humains dans le but d'entraver et de discréditer leurs activités.

AMNESTY INTERNATIONAL

RAPPEL

NON A LA PERSÉCUTION A L'ENCONTRE DES DÉFENSEURS DES DROITS DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES FACE A LA REPRISE DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE ILLÉGALE DES OPÉRATEURS CHINOIS DANS LE DISTRICT DE MANANJARY

Dans plusieurs communiqués publiés depuis le mois d'octobre 2016, le CRAAD-OI (Centre de recherche et d'appui pour les alternatives de développement-Océan Indien) et ses partenaires avaient dénoncé les violations de la loi et des droits humains fondamentaux des communautés riveraines avec l'impunité accordée aux opérateurs du projet d'exploitation aurifère chinois dans les communes de Vohilava et d'Ambaladara du district de Mananjary dans la région Vatovavy Fitovinany.

Par la suite, le Chef de Région et les responsables de l'Office National pour l'Environnement avaient ordonné l'arrêt de cette exploitation qui est non seulement illégale, mais qui continue à causer de graves dangers liés à l'utilisation du mercure par les opérateurs chinois. Après un arrêt de quelques mois, en dépit de ces interdictions, l'exploitation aurifère a repris dans la commune de Vohilava, selon une information transmise récemment par la population à l'antenne régionale de l'Observatoire Indépendant des Droits Économiques Sociaux et Culturels à Madagascar (OIDESCM) coordonné par le CRAAD-OI.

En outre, les habitants d'Ambaladara contestent énergiquement la ré-installation par les mêmes opérateurs chinois de leurs machines pour reprendre leurs activités d'orpaillage dans cette localité située dans la commune rurale de Marokarima.

Mananjary: Nidoboka am-ponja Raleva, mpikamban'ny «*société civile*»

Ny 3 Oktobra 2017 no natolotra ny fampanoavana izy noho ny vesatra izay tsy fantatra mazava ary nidoboka am-ponja. Raleva, raha hiverenana kely dia mpikamban'ny firaisamonim-pirenena «*Justice et Paix*»

ary nanara-maso akaiky ny fisian'ny fitrandrahana volamena tsy ara-dalàna ao Vohilava sy Ambaladara, ao amin'ny faritra Vatovavy Fitovinany.

Efa tamin'ny volana oktobra 2016 no nisintona ny lakolosy fanairana ny firaisamonim-pirenena maro momba ny fisian'ny fitrandrahana volamena ataon'ny Sinoa ao amin'ny toerana voalaza. Ankoatra ny fahasimban'ny tontolo iainana vokatry izany mantsy, dia notsipihan'ny firaisamonim-pirenena koa fa atahorana hitondra voka-dratsy ho an'ny fahasalaman'ny mponina manodidina io fitrandrahana io, noho ny fikirakirana merkiora ataon'ireo Sinoa.

Tonga tany amin'ny fitondrana tokoa ny hafatra ary nisy ny fandraisana andraikitra natao dia ny

fanajanonana avy hatrany ilay fitrandrahana. Indrisy anefa fa tsy naharitra ela izany, satria na dia teo aza ny fandràna ilay orinasa voakasika dia niverina tao an-toerana indray izy ary nanohy ny firandrahana volamena. Izany dia volana vitsivitsy monja taty aorian'ny fanesorana azy teo an-toerana. Nanomboka ny volana septambra teo indray no niverina nanisy resaka ny firaisamonim-pirenena ary isan'ny nitsangana Raleva, izay nitady ny taratasim-panjakana misy ny fahazoan-dàlana ho an'ilay orinasa sinoa.

Tsy ela ny valin-kafatra, satria ny alin'iny ihany izy dia nisy naka tao an-tranony ary nentina tany amin'ny toerana tsy fantatra. Dimy andro izy no notazomina ary omaly no natolotra ny fampanoavana, ary dia nidoboka am-ponja avy hatrany, araka ny voalaza tetsy ambony. Tsy izy ihany, raha araka ny fanazavan'ny firaisamonim-pirenena, no tratran'ny ramatahora fa mbola misy olona hafa maromaro. Manameloka ny fisamborana izy ireo ary mangataka ny hamoahana tsy misy hataka andro an-dRaleva mba hahafahany manohy ny fiarovana ny zon'olombelona.

Endrika ratsy ho an'ny tany demokratika ny fanagadràna ny mpanara-maso ny tsy mety, indrindra koa mpikamban'ny firaisa-monim-pirenena. Lasa misesy anefa izany tao anatin'ny taona vitsivitsy. Raha tsy hilaza afa-tsy ny raharaha Clovis Razafimalala, farany teo.

D.R – Midi Madagasikara, 5 Oktobra 2017